



LE SAVIEZ-VOUS...?

VOUS DEVEZ METTRE À JOUR VOS COORDONNÉES AU TABLEAU PUBLIC DE L'ORDRE

DATE Novembre 2011

Saviez-vous que vous êtes tenu de mettre à jour vos coordonnées au registre des membres, dans les 30 jours de tout changement des renseignements suivants :

- votre nom;
- votre adresse domiciliaire et votre numéro de téléphone;
- votre lieu d'emploi et numéro de téléphone au travail;
- votre adresse de courriel;
- votre statut de citoyenneté ou d'immigration.

Veillez noter qu'on ne publie pas tous ces renseignements dans le tableau public de l'Ordre. Vous êtes toutefois tenu d'informer l'Ordre lorsque ces coordonnées changent.

Pour faire changer votre nom d'inscription, vous devez fournir une photocopie d'un document légal comme un certificat de mariage indiquant le changement ou fournir la preuve du changement de nom. Envoyez-nous ces documents par télécopieur. Sur la page couverture de la télécopie, indiquez votre nom comme vous voulez qu'il paraisse au tableau public.

Si vous devez mettre à jour votre adresse personnelle, numéro de téléphone à la maison, adresse et numéro de téléphone du lieu de travail ou votre adresse de courriel, veuillez nous informer par courriel à cprashad@caslpo.com ou par télécopieur au numéro 416-975-8394.

Si votre statut de citoyenneté ou d'immigration a changé ou si votre permis de travail a été mis à jour, veuillez nous envoyer une copie des documents à jour par télécopieur (copie de la carte de citoyenneté, de la carte de résident permanent ou du permis de travail à jour).

Pour toute question, veuillez communiquer avec Camille Prashad :

- par téléphone au 416-975-5347 ou au 1-800-993-9459 (poste 213);
- par courriel à cprashad@caslpo.com.